



Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Informations sur le produit

Nom du produit : Methyl-3 Mercaptopropionate
 Matériel : 1113892, 1086430, 1093790, 1086431, 1086432, 1086433,
 1066661, 1025300, 1024824, 1027475, 1024823

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Methyl 3-Mercaptopropionate	2935-90-2 220-912-4	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119491310-47-0000

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses Supported : Intermédiaire : La substance est enregistrée comme intermédiaire isolé transporté dans des conditions strictement contrôlées (CSC) définies par l'article 18 (4) du règlement CE n° 1907/2006 et doit donc être traitée comme tel.

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
 10001 Six Pines Drive
 The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
 Airport Plaza (Stockholm Building)
 Leonardo Da Vincilaan 19
 1831 Diegem
 Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

Responsible Party: Product Safety Group
 Email:sds@cpchem.com

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
 Site Internet : www.CPChem.com

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Toxicité aiguë, Catégorie 3	H301: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 2	H330: Mortel par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H330 Mortel par inhalation.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:
 P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Rincer la bouche.
 P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
Stockage:
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 2935-90-2 3-mercaptopropionate de méthyle

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

2.3**Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : MMP
Methyl beta-Mercaptopropionate
Methyl-3 Mercaptopropionate

Formule moléculaire : C₄H₈O₂S

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Methyl 3-Mercaptopropionate	2935-90-2 220-912-4	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	99 - 100	M [Acute]=1 M [Chronic]=1

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

- En cas de contact avec la peau : Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

Symptômes : Donnée non disponible.

Risques : Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendiePoint d'éclair : 67 °C (67 °C)
Méthode: coupelle fermée

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

5.1**Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

7.3**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usage : Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2****Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.

Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur à adduction d'air pur couvrant tout le visage. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins: Vêtements de protection ignifuges. Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome. Chaussure protégeant contre les produits chimiques.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

En cas d'accident lors de l'entretien ou du nettoyage, cette substance doit être manipulée dans des conditions strictement contrôlées (CSC), conformément au règlement REACH article 18 (4) pour les intermédiaires isolés transportés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- Forme : liquide
 État physique : liquide
 Couleur : incolore
 Odeur : Repoussante

Données de sécurité

- Point d'éclair : 67 °C (67 °C)
 Méthode: coupelle fermée
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
- Propriétés comburantes : Nein
- Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible
- Formule moléculaire : C4H8O2S
- Poids moléculaire : 120,18 g/mol
- pH : Non applicable
- Point de congélation : Donnée non disponible

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

Point d'écoulement	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 166 - 169 °C (166 - 169 °C)
Pression de vapeur	: 2,00 MMHG à 21 °C (21 °C)
Densité relative	: 1,11 à 15 °C (15 °C), Evalué(e)
Hydrosolubilité	: négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: 4,1 (Air = 1.0)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Pourcentage de composés volatils	: > 99 %

9.2**Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1****Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.**10.2****Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.**10.3****Possibilité de réactions dangereuses****Réactions dangereuses** : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4**Conditions à éviter** : Chaleur, flammes et étincelles.

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

10.6**Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de soufre**Autres données** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Methyl 3-Mercaptopropionate : DL50: 194 mg/kg
Espèce: Rat
Sex: Mâle et femelle
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation

Methyl 3-Mercaptopropionate : CL50: 1,8 - 2,11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Espèce: Rat
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée

Methyl 3-Mercaptopropionate : DL50: 1.903,7 mg/kg
Espèce: Lapin
Sex: Mâle et femelle
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Irritation de la peau

Methyl 3-Mercaptopropionate : Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux

Methyl 3-Mercaptopropionate : irritation légère.

Sensibilisation

Methyl 3-Mercaptopropionate : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Toxicité à dose répétée

Methyl 3-Mercaptopropionate : Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 25, 50, 100 mg/kg
Durée d'exposition: 28 day
Nombre d'expositions: daily
NOEL: 50 mg/kg
LOEL (Dose minimale avec effet observé): 100 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 407

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

Organes cibles: Estomac

Génotoxicité in vitro

Methyl 3-Mercaptopropionate : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris
Résultat: négatif

Type de Test: Échange de chromatides sœurs
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction

Methyl 3-Mercaptopropionate : Espèce: Rat
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 25, 50, 100 mg/kg
Nombre d'expositions: daily
Période d'essai: 28 d
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
NOAEL Parent: 100 mg/kg
NOAEL F1: 100 mg/kg
Aucune anomalie observée

Toxicité pour le développement

Methyl 3-Mercaptopropionate : Espèce: Rat
Voie d'application: Régime par voie orale
Dose: 25, 50, 100 mg/kg
Période d'essai: 28 d
NOAEL Teratogenicity: 100 mg/kg
NOAEL Maternal: 100 mg/kg
Aucun effet indésirable à prévoir

Methyl-3 Mercaptopropionate

Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Effets CMR

Methyl 3-Mercaptopropionate : Cancérogénicité: Indéterminé
Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
Toxicité pour la reproduction: Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

11.2**Informations sur les autres dangers****Methyl-3 Mercaptopropionate**

Information supplémentaire : Donnée non disponible.

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Methyl 3-Mercaptopropionate : CL50: 1,7 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
 Essai en dynamique Contrôle analytique: oui
 Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Methyl 3-Mercaptopropionate : 0,55 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Essai en statique Contrôle analytique: oui
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

Methyl 3-Mercaptopropionate : CE50r: 0,65 mg/l
 Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)
 Contrôle analytique: oui
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M

PROPANOIC ACID, 3-MERCAPTO-, METHYL ESTER : M-Factor (Acute Aquat. Tox.) 1
 M-Factor (Chron. Aquat. Tox.) 1

12.2**Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Methyl 3-Mercaptopropionate : aérobique
 Résultat: Difficilement biodégradable.
 46,0 %
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301

12.3**Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

Methyl 3-Mercaptopropionate : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16
Méthode: Estimation basée sur les valeurs de chaque composant.

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité

Methyl 3-Mercaptopropionate : Donnée non disponible

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.8**Additional Information****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Methyl 3-Mercaptopropionate : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Methyl 3-Mercaptopropionate : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

UN2810, TOXIC, LIQUIDS, ORGANIC, N.O.S., (METHYL 3-MERCAPTOPROPIONATE), 6.1, II

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN2810, TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S., (METHYL 3-MERCAPTOPROPIONATE), 6.1, II, (67 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (METHYL 3-MERCAPTOPROPIONATE)

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN2810, TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S., (METHYL 3-MERCAPTOPROPIONATE), 6.1, II

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN2810, LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., (METHYL 3-MERCAPTOPROPIONATE), 6.1, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (METHYL 3-MERCAPTOPROPIONATE)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

60, UN2810, LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., (METHYL 3-MERCAPTOPROPIONATE), 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (METHYL 3-MERCAPTOPROPIONATE)

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)
 UN2810, LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., (METHYL 3-MERCAPTOPROPIONATE),
 6.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (METHYL 3-MERCAPTOPROPIONATE)

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau

15.2**Évaluation de la sécurité chimique**

Composants : 3-mercaptopropionate de méthyle Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance. 220-912-4

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Toxique 2
 Mise à jour: 2003
 Quantité 1: 50 t
 Quantité 2: 200 t

: 96/82/EC Dangereux pour l'environnement 9a
 Mise à jour: 2003
 Quantité 1: 100 t
 Quantité 2: 200 t

État actuel de notification

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.
 États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
 Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
 Australie AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 Nouvelle-Zélande NZIoC : Cette substance peut être utilisée comme composant d'un produit couvert par une norme de groupe, mais son utilisation comme produit chimique n'est pas approuvée en tant que telle.

Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 Corée KECI : Toutes les substances de ce produit ont été

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

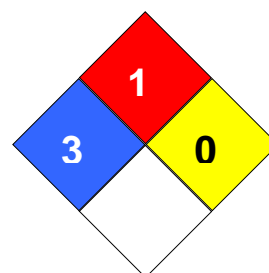
Date de révision 2023-05-19

enregistrées, notifiées pour être enregistrées ou exemptées d'enregistrement par CPChem, par l'intermédiaire d'un représentant exclusif conformément à la réglementation K-REACH. L'importation de ce produit est autorisée si l'importateur officiel coréen a été inclus dans les notifications de CPChem, ou si l'importateur officiel en a lui-même notifié les substances.

Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 Chine IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 3
 Risque d'incendie: 1
 Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 75720

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program –

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

			Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Methyl-3 Mercaptopropionate

Version 1.14

Date de révision 2023-05-19

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.